

## **Commune d'Arthonnay**

### **Compte rendu du conseil municipal en date du 5 juillet 2020**

L'an deux mil dix vingt, le cinq juillet à 9 heures , le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire sortant

Présents : Mme BONNEAU Noémie, MUHLHAUSER Jocelyne, TAVIOT Léa, Mrs LEONARD Jean Claude, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean, GEROT Paul, BERTOUX Didier, TAVIOT Gabriel.

Le doyen de la séance prend la présidence de la séance.

Secrétaire de séance : Melle TAVIOT Léa, suppléante Mme BONNEAU Noémie  
Deux assesseurs : Mr TAVIOT Gabriel et VERITA Jean Luc

#### Election du maire :

Candidat déclarée : Mme ROUSSEAU Josiane

Résultat du scrutin : Neuf suffrages exprimés et deux bulletins blancs

Mme ROUSSEAU Josiane est élue maire

#### Délibération pour fixer le nombre des adjoints :

Sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane élue, le conseil municipal doit délibérer sur le nombre d'adjoints, actuellement deux adjoints, après vote et suite à deux contre, le nombre d'adjoints est fixé à deux.

#### Elections des adjoints :

Candidat déclaré pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint : Mr LEONARD Jean-Claude

Résultat du scrutin : dix exprimés et un bulletin blanc

Mr LEONARD Jean-Claude élu premier adjoint

Candidat déclaré pour le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint : Melle TAVIOT Léa

Résultat du scrutin : dix exprimés et un bulletin blanc

Melle TAVIOT Léa élue deuxième adjoint

#### Lecture de la chartre de l' élu local :

#### Délibération pour fixer le montant des indemnités des élus :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, vu l'article L 2123-24 et L 2123-23 du CGCT fixant les indemnités maximales des élus au prorata de la population à :

- 25,5 % de l'indice brut terminal pour le maire et à 9.9 % pour les adjoints

Après en avoir délibéré, et afin d'impacter le budget communal malgré l'augmentation de la dotation, l'indemnité du maire sera de 22 % et des adjoints sera de 7%

Délibération pour les délégations données au maire par le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne les délégations suivantes au maire :

- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats
- Le mandatement des travaux, fournitures et services jusqu'à 4000 €
- La délivrance et la reprise des concessions de cimetière
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges jusqu'à 500€
- L'autorisation au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Délibération pour désigner les délégués au SDEY :

Après en avoir délibéré, Mr LEJAY Jacky sera délégué titulaire et Mme MUHLHAUSER Jocelyne sera déléguée suppléante

Délibération pour désigner un délégué à la commission intercommunale des impôts directs au sein de la CCLTB :

Après en avoir délibéré, Mr LEONARD Jean Claude est délégué à la commission intercommunale CIID de la CCLTB

Délibération pour désigner un délégué à la commission intercommunale d'accessibilité au sein de la CCLTB :

Après en avoir délibéré, Mme BONNEAU Noémie est déléguée à la commission intercommunale d'accessibilité de la CCLTB

Délibération pour désigner un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la CCLTB :

Après en avoir délibéré, Mme ROUSSEAU Josiane est déléguée à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Délibération pour désigner un délégué titulaire et un suppléant au syndicat départementale De distribution d'eau de l'Aube :

Après en avoir délibéré, Mr LEONARD Jean Claude est délégué titulaire et Melle TAVIOT Léa suppléante au SDDEA

Délibération pour désigner un délégué titulaire et un suppléant au GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté :

Après en avoir délibéré, Mme ROUSSEAU Josiane est déléguée titulaire et Mme BONNEAU Noémie suppléante au GIP

Délibération pour désigner deux délégués titulaires et deux suppléants au syndicat intercommunale des transports scolaires Chaource :

Après en avoir délibéré, Mme ROUSSEAU Josiane et Melle TAVIOT Léa sont déléguées titulaires et Mme MUHLHAUSER Jocelyne et Mr LEONARD Jean-Claude sont délégués suppléants au SITS

Délibération pour déterminer le nombre de membres au CCAS :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que le CCAS sera composé du maire et de quatre membres du conseil municipal et quatre personnes extérieures au conseil municipal

Délibération pour nommer les membres du CCAS :

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS seront les suivants :

- Mme ROUSSEAU Josiane, Mme MUHLHAUSER Jocelyne, Melle TAVIOT Léa et Mr BERTOUX Didier.

Divers commissions communales – voir annexe

Le Maire

J ROUSSEAU